

Département du Lot  
Arrondissement de Figeac  
Mairie de Saint Chels  
46160

**Procès-verbal de la réunion du conseil municipal**  
**Séance du mercredi 27 août 2025 à 21 heures à la mairie de Saint-Chels**

Les membres du conseil municipal de Saint-Chels se sont réunis en séance ordinaire sur convocation du maire du 19 aout à chaque élu et affichée au panneau d'affichage de la mairie sur l'ordre du jour suivant :

- 1 – Approbation procès-verbal du conseil municipal du 25 juillet 2025
- 2 – Chantier d'agrandissement du cimetière
- 3 – Cession de l'emplacement du pylône émetteur
- 4 – Ateliers mémoire, demande de subvention
- 5 – Compte rendu des réunions du mois
- 6 – Questions diverses

Les membres du conseil municipal signent la feuille de présence.

		Présent	Pouvoir	Absent
Gouget Alain	Maire	X		
Pary Dominique	Adjoint	x		
Vinghes Janine	Adjointe	X		
Finet Pierre	Conseiller	X		
Flaujac Patrice	Conseiller	X		
Lafferrerie Francis	Conseiller	X		
Lafferrerie Martine	Conseiller	X		
Maquin Myriam	Conseiller	X		
Masbou Alain	Conseiller	X		
Pégourié René	Conseiller	X		
Rougeyroles Christian	Conseiller	X		

Alain Gouget, Maire, déclare la séance ouverte.

Secrétaire de séance : Vinghes Janine

**1 – Approbation procès-verbal du conseil municipal du 25 juillet 2025**

Approuvé à l'unanimité

**2 - Chantier agrandissement du cimetière**

Monsieur le Maire rappelle le projet d'extension du cimetière communal approuvé en séance du conseil municipal du 26 janvier 2024.

Il présente au conseil municipal le devis de l'entreprise FTAP de Sauliac-sur-Célé d'un montant de 13 045.50€ ht.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire ou à défaut l'un des adjoints, à signer le devis susmentionné.

**3 -Cession de l'emplacement du pylône émetteur**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 27/11/2020, le conseil municipal a accepté, moyennant le versement d'un loyer annuel la location à SFR par convention, d'une portion soit 22 m<sup>2</sup> de la parcelle cadastrée n° 216-section A-sise au « Mas de Rau » à Saint-Chels pour l'installation d'un relais de téléphonie mobile. Il précise que SFR a transféré cette convention au 01/01/2022, sans aucun changement technique à HIVORY.

Il informe le Conseil Municipal que la société CELLNEX, dont HIVORY est une filiale, afin de nous prémunir contre une perte de loyers dans l'hypothèse d'un démantèlement, propose d'acquérir devant notaire la portion soit 22 m<sup>2</sup> de la parcelle cadastrée section A-n°216 sise au « Mas de Rau » à Saint-Chels sur laquelle est implantée l'infrastructure de téléphonie mobile d'HIVORY. Le prix d'achat s'élève à vingt-cinq mille euros (25 000€), payé en une seule fois lors de

la signature de l'acte authentique devant notaire. Les frais et droits liés à la vente (honoraires du notaire et du géomètre, droits et taux relatifs à la publicité de l'acte de vente seront supportés par l'acquéreur).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de :

- Accepter l'offre d'achat proposée ci-dessus soit 22 m<sup>2</sup> pour 25000€
  - Autorise le Maire ou à défaut l'un de ses adjoints, à signer l'acte de vente aux conditions susmentionnées
- Dit que les frais et droits liés à la vente (honoraires du notaire et du géomètre, droits et taux relatifs à la publicité de l'acte de vente) seront supportés par l'acquéreur.

#### **- Atelier mémoire, demande de subventions**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de mise en place d'ateliers de renforcement de la mémoire pour 2026 et précise que celui-ci peut faire l'objet d'octroi d'une subvention du Département du Lot au titre de la prévention de la perte d'autonomie.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le projet susmentionné et autorise le Maire ou à défaut l'un de ses adjoints à effectuer les démarches inhérentes à celui-ci.

#### **5 - Compte rendu des réunions du mois**

Pas de réunions

#### **6 - Questions diverses**

**EAU :** L'alimentation en eau a été très réduite ou absente pendant 3 jours (du 13 au 15 août 2025) sur une partie de la commune. Les pompes de relevage du Verdier et Escabasses étant tombées en panne et le château d'eau vide.

Les habitants n'avaient plus d'eau ou seulement un filet d'eau. Il n'y avait pas d'eau pour abreuver les animaux en période de canicule, les éleveurs ont dû se rabattre sur les sources ou des citerne. Aucune distribution d'eau prévue par la SAUR.

Questionnement :

Pourquoi l'alarme du château d'eau n'a pas fonctionné ou n'y a-t-il pas eu de réactivité de la SAUR ?

Pourquoi pas de camion-citerne pour remplir le château d'eau ?

Il faudrait envisager à connecter une autre alimentation au château d'eau à partir d'une autre source (à voir avec le syndicat eau)

#### **Cimetière :**

Les frênes ont été coupés par le Grand Figeac.

Un panneau va être mis pour ne plus déposer de déchets dans le cimetière, chacun doit gérer ses déchets et les déposer dans les containers prévus à cet effet installés sur la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, fin de la réunion.

Prochaine réunion du conseil municipal prévue le 10 octobre 2025 à 20h30.

Procès-verbal adopté à l'unanimité le 10 octobre 2025.

A Saint-Chels, le 10 octobre 2025

LA SECRETAIRE DE SEANCE

Janine VINGHES



Alain GOUGET

LE MAIRE